

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

PETIT P.V. DESTINE A L 'AFFICHAGE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE VERRIÈRES-LE- BUISSON**

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2020**

Le seize novembre de l'an deux mille vingt à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur François Guy TRÉBULLE, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le dix novembre de l'an deux mille vingt conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Compte-tenu de la crise sanitaire et du confinement, la séance se déroule en visioconférence conformément à l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, modifiée par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, Mme LAGORCE, M. BOZEC, Mme GUILLANTON, M. CARRASCO, Mme WALLE, M. BAUDE, M. MILLET, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, Mme BRIGNON, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, Mme OCTAU, M. MILONNET, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLEVEDE, M. FASS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme DA GRAÇA SOARES à Mme LIBONG
M. ATTAF à M. DOSSMANN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur DOSSMANN

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose au Conseil municipal l'inscription d'un nouveau point à l'ordre du jour relatif à la signature d'une charte entre la ville et la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Essonne ; le Conseil municipal approuve ce point à l'unanimité.

Le compte-rendu des séances du 3 juillet et 27 juillet 2020 sont approuvées à l'unanimité.

Puis, Monsieur le Maire procède ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉSIGNE

- Monsieur Gérard DOSSMANN secrétaire de séance,

APPROUVE

- le règlement intérieur du conseil municipal, par 25 voix pour et 8 abstentions (Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLEVEDE et M. FASS),

AUTORISE

- la création d'un Conseil municipal des enfants et en adopte le règlement intérieur et la charte des élus,

DÉCIDE

- d'attribuer une subvention de 15 600 € à l'ONG ACTED pour la reconstruction de Beyrouth suite à la double explosion du 4 août 2020,

APPROUVE

- les termes de la charte d'adhésion au développement d'une politique touristique commune dans la Haute Vallée de la Bièvre,

S'OPPOSE

- au transfert de la compétence en matière de PLU au profit de la Communauté Paris-Saclay, demande à la Communauté Paris-Saclay de prendre acte de cette décision et dit que cette délibération sera notifiée au Président de la Communauté Paris-Saclay avant le 1^{er} janvier 2021, par 26 voix pour et 7 abstentions (M. HULIN, Mme THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLEVEDE et M. FASS),

PREND ACTE

- des principaux éléments du diagnostic et de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la ville et de l'installation à venir du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), précise que le CLSPD sera présidé par le Maire ou son représentant et en précise la composition, confirme qu'il autorise le Maire à procéder à son installation et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération, par 26 voix pour et 7 abstentions (M. HULIN, Mme THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLEVEDE et M. FASS),

APPROUVE

- la publication et les modalités de publication et de sélection de l'appel à manifestation d'intérêt en vue de la location d'un local à vocation commerciale et dynamiser le commerce dans le Passage du Village, fixe le montant du loyer mensuel à 1 950 € TTC et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération,

AUTORISE

- le Maire à signer avec la Chambre de Métiers et de l'artisanat de l'Essonne (CMA) la charte de soutien aux activités artisanales locales « Consommez local, consommez artisanal »,

AUTORISE

- le Maire à signer avec les présidents des associations l'Envol des Prés-Hauts et ACV la convention tripartite relative à la mise en place de l'opération chèques-cadeaux visant à soutenir le commerce de proximité verriérois, décide d'allouer une subvention de 76 000 € à l'association l'Envol des Prés-Hauts, adopte le règlement intérieur des chèques-cadeaux,

AUTORISE

- l'exonération des loyers du 4^e trimestre 2020 pour le commerce MC Coiffure pour un montant de 2 535 €,

PREND ACTE

- du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France sur la gestion de la Communauté Paris-Saclay concernant les exercices 2016 et suivants,

APPROUVE

- le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 30 septembre 2020,

DÉSIGNE

- pour représenter la commune au Syndicat mixte Autolib' Métropole, M. MORDEFROID, titulaire, et Mme GUILLANTON, suppléante, par 28 voix pour et 5 abstentions (Mme FOUCAULT, M. HULIN, M. YAHIEL, M. CHASTAGNER et M. FASS),

CRÉE

- le comité consultatif des Droits de l'Humanité et des Transitions, dit que ce comité est présidé par le Maire ou son représentant, l'adjoint au Maire en charge du développement durable, et dit que la composition de ce comité est fixée à 9 conseillers municipaux et 9 personnes extérieures,

DÉCIDE

- les créations de postes suivantes : 1 poste d'attaché hors classe, 1 poste d'attaché principal, 1 poste de Chef de police municipale principal de 2^{ème} classe, 1 poste de rédacteur, 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe et 1 poste d'agent de police municipale,

AUTORISE

- le recrutement d'enseignants et d'intervenants extérieurs pour les études dirigées, conformément à la réglementation en vigueur et décide des taux de rémunération horaires, à savoir 22,26 € pour les instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire, 24,82 € pour les professeurs des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école, 27,30 € pour les professeurs des écoles de classe exceptionnelle et professeurs des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école et 22,26 € pour les intervenants extérieurs,

PRÉCISE

- les orientations dans lesquelles s'inscrit le droit à la formation des élus, décide d'allouer un montant annuel de 5 000 € à la formation des conseillers municipaux et autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la

formation des conseillers municipaux dans le cadre de formations suivies auprès d'organismes agréés par le ministère de l'Intérieur, par 32 voix pour, M. YAHIEL ne prenant pas part au vote.

DIT

- que le nombre de vacation de médiation culturelle est fixé à 60 par saison culturelle, pour une durée de 4 heures maximum par vacation, décide que le taux de rémunération horaire des vacations de médiation culturelle est fixé à 17 € brut et sera réévalué suivant l'évolution du point d'indice de la fonction publique, auquel s'ajoute l'indemnité légale de 10 % pour les congés payés, autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération et dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune,

DÉCIDE

- d'attribuer aux associations les subventions au titre de l'année 2020 pour un montant de 57 200 €, d'attribuer le solde la subvention 2020 au Club ABC d'un montant de 4 500 € et le solde de la subvention 2020 à La Lucarne de 3 667 €,

DÉCIDE

- d'attribuer le solde de la subvention 2020 à l'association du Trait d'Union de Verrières-le-Buisson d'un montant de 160 417 €, par 29 voix pour et 4 abstentions (Mme GUILLANTON, M. CARRASCO, Mme WALLE et M. MILONNET),

DÉCIDE

- d'attribuer le solde de la subvention 2020 à l'Association des Familles d'un montant de 6 708 €, par 32 voix pour, M. ROGER-ESTRADE ne prenant pas part au vote,

DÉCIDE

- d'attribuer le solde de la subvention 2020 à l'association V2i d'un montant de 28 750 €,

APPROUVE

- le compte de gestion de dissolution du budget annexe assainissement,

DÉCIDE

- l'admission des titres en non-valeur au vu des pièces établissant leur irrécouvrabilité pour un montant de 15 925,97 € € et refuse d'admettre en non-valeurs les créances non concernées par la prescription quadriennale d'un montant de 4 147,48 €.

APPROUVE

- la décision modificative n°1 du budget 2020, par 25 voix pour et 8 voix contre (Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLEVEDE et M. FASS),

DÉCIDE

- d'attribuer le solde de la subvention 2020 à l'école Steiner Waldorf, d'un montant de 12 250 €,

DECIDE

- l'apurement du compte 429 pour un montant de 123 €,

AUTORISE

- la Trésorerie à procéder à des écritures d'ordre non budgétaire aux comptes 16818 et 1068, pour un montant de 21 780 €,

PREND ACTE

- du rapport annuel 2019 de SUEZ pour le prix et la qualité du service public de l'assainissement,

AUTORISE

- la participation de la commune au financement des travaux de réparation du revêtement de l'allée du Pressoir, à hauteur de 30 %, et autorise le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération et à signer tous les documents y afférents,

PREND ACTE

- du rapport annuel du prestataire API Restauration pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2019,

FIXE

- un tarif spécial de 4,00 € pour les séances de rencontres avec les équipes de films, avec des associations, pour les séances de cinéma du patrimoine ainsi que celles du mois du film documentaire, fixe un tarif unique de 5,00 € pour toutes les séances ciné-voyages, fixe un tarif de 3,50 € pour les collégiens détenteurs de la carte « Collégien au cinéma » ainsi que pour leur accompagnateur et dit que ces tarifs sont applicables dès que la délibération sera exécutoire,

AUTORISE

- le Maire à signer tous les documents afférents au projet de Ruche Éphémère et dit que les montants de 15 000 € en fonctionnement et de 1 000 € en investissement seront inscrits au budget de l'exercice 2021,

SOLLICITE

- auprès de Madame la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France l'attribution d'une subvention de 1 000 000 € conformément au règlement des contrats d'aménagement régional pour la réalisation de la maison de santé et pour l'aménagement de voies cyclables,

Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés

En fin de séance, deux questions orales sont posées. La première par Monsieur YAHIEL concernant l'inscription de la Ville dans le plan de relance gouvernemental et la seconde par Monsieur CHASTAGNER concernant la politique sportive de la ville. Les réponses et explications seront rapportées au compte-rendu, et un courrier sera transmis à court terme.

PREND ACTE DES DÉCISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- N°57 Annulation de la décision
- N°58 Signature d'un contrat d'accompagnement pour l'animation du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance (C.L.S.P.D.) et le suivi de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance avec le cabinet Espace Risk Management (ERM) pour un montant de 19 6645 € TTC

- N°59 Signature d'un contrat pour une étude d'opportunité pour la mise en place d'un réseau de vidéoprotection urbaine avec le cabinet Espace Risk Management (ERM) pour un montant de 8 550 € TTC
- N°60 Signature d'un contrat avec la société SGS pour l'instruction des autorisations d'urbanisme : ce contrat a un minimum de 13 478 € TTC et un montant maximum de 33 431 € TTC annuels
- N°61 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Histoires d'en rire » avec l'association C'est-à-dire pour la présentation du spectacle dans le cadre de la Nuit du conte le samedi 19 septembre 2020 à 20h30 à l'Arboretum Roger de Vilmorin, pour un montant de 800 € TTC
- N°62 Signature d'un contrat de co-réalisation du spectacle « 4 petites contées de Stéphane Desfeux sur le thème du rire » avec la Compagnie Ze Beau Garage pour la présentation du spectacle dans le cadre de la Nuit du conte le samedi 19 septembre 2020 à 20h30 à l'Arboretum Roger de Vilmorin, pour un montant de 800 € net
- N°63 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « contes du jour, contes d'humour » avec ACROCS Productions pour la présentation du spectacle dans le cadre de la Nuit du conte le samedi 19 septembre 2020 à 20h30 à l'Arboretum Roger de Vilmorin, pour un montant de 800 € net
- N°64 Signature d'un contrat de prestation avec Madame Pascale Perrier pour la présentation de ses œuvres et son atelier d'écriture la mercredi 23 septembre 2020 ainsi que pour sa lecture et son escape game le mercredi 14 octobre 2020 à la médiathèque André Malraux, pour un montant de 540,26 € net
- N°65 Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation du spectacle « BOOM BOOM COSMOS » dans le cadre du Festival Encore les beaux jours avec la Communauté Paris-Saclay qui se tiendra le vendredi 18 septembre à 10h et 14h à l'Espace Bernard Mantiennne, à titre gracieux
- N°66 Signature d'une convention de partenariat avec le Collectif pour la Culture en Essonne pour l'accueil de la performance « L'arrière fable » de la compagnie EUKARYOTA dans le cadre de la 5^e édition du festival de performance Si(non)oui ! le dimanche 29 novembre à 16h à l'Espace Bernard Mantiennne, pour un montant de 1 000 € net
- N°67 Signature d'un contrat de prestation avec un ensemble de musiciens dans le cadre du café jazz « Hommage à Wayne Shorter » qui se déroulera le dimanche 11 octobre 2020 dans le jardin de la Maison Vaillant, pour un montant de 200 € net
- N°68 Signature de l'avenant au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Caroline Vigneaux » avec JMD Productions, relatif aux conditions d'annulation et au report du spectacle le dimanche 22 novembre à 15h à l'Espace Bernard Mantiennne, pour un montant de 11 077,50 € net

- N° 69 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « contes sur mesure » avec l'association Les Thérèses pour la présentation du spectacle le samedi 19 décembre 2020 à 18h30 au Moulin de Grais, pour un montant de 770 € net
- N° 70 signature de l'avenant n° 2 du contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Si ça se trouve les poissons sont très drôles » avec la Compagnie Ouragane, relatif aux conditions d'annulation du spectacle les mercredi 5 mai 2021 à 16h et jeudi 6 mai 2021 à 10h à l'Espace Bernard Mantiene, pour un montant de 3 653,47 € net
- N° 71 Signature d'un contrat de prestation avec Annette Tamarkin-Hatwell pour la présentation d'un atelier de livres pop-up le mercredi 9 décembre 2020 à la Médiathèque André Malraux, pour un montant de 260 € net
- N° 72 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'une prestation du spectacle vivant « Mmmh, c'est bon ! » avec la SARL Tohu Bohu pour la présentation du spectacle le mercredi 10 février 2021 à la médiathèque La Potinière, pour un montant de 500 € net
- N° 73 Signature de l'avenant n°1 du contrat de prestation relatif au spectacle « Los Pasos Perdidos » avec Pierre Hamon, relatif au report du spectacle le dimanche 31 janvier 2021 à 16h30 à l'Espace Bernard Mantiene, pour un montant de 1 000 € net
- N° 74 Signature d'une convention de prêt de l'atelier et d'œuvres du 12 septembre au 4 octobre 2020, pour l'exposition « Chuchotements...pierres et encres » de Catherine Leva, à titre gracieux
- N° 75 Signature du marché n°1207 relatif à l'achat de livres de littérature générale, romans, documentaires adultes et jeunes pour les médiathèques de la ville, avec la société LE ROI LIRE, pour un montant maximum annuel de 6 375 € TTC
- N° 76 Signature du marché n°1208 relatif à l'achat de bandes dessinées pour adultes et jeunes pour les médiathèques de la ville, avec la société BD GEEK, pour un montant maximum annuel de 6 013,50 € TTC
- N° 77 Signature du marché n°1209 relatif à l'achat de textes enregistrés sur CD, livres CD adultes et jeunes et CD de musique pour les médiathèques de la ville, avec la société RDM Vidéo, pour un montant maximum annuel de 6 360 € TTC
- N° 78 Signature du marché n°1210 relatif à l'achat de DVD documentaire et fictions adultes et jeunes avec droit de prêt et/ou consultation négociée pour les médiathèques de la ville, avec la société Colaco, pour un montant maximum annuel de 6 000 € TTC
- N° 79 Contrat de prestation avec Monsieur Pierre GILLES, Commissaire d'exposition pour la conception et la mise en espace d'expositions dans le cadre de la saison culturelle 2020/2021, pour un montant de 300 € net pour chaque intervention

- N° 80 Signature d'un contrat de prestation avec Marc Jezequel pour la présentation de l'atelier Tangram « Le défi des pyramides » le mercredi 4 novembre 2020 à 14h30 à la Médiathèque André Malraux, pour un montant de 300 € net
- N° 81 Signature d'un contrat de prestation avec Elisabeth Anscutter pour la présentation d'un atelier bruitages le mercredi 25 novembre 2020 à 14h30 à la Médiathèque André Malraux, pour un montant de 350 € net
- N° 82 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Conférence concert Ciné-tubes, une histoire des musiques de film » avec l'association Musiques actuelles pour la présentation du spectacle le vendredi 13 novembre 2020 à la Médiathèque André Malraux, pour un montant de 630 € net
- N° 83 Signature du contrat du spectacle « Conférence de choses » avec 2b Company, pour la présentation du spectacle le samedi 14 novembre 2020 à 20h30 à l'Espace Bernard Mantienne, pour un montant de 2 100 € net
- N° 84 Signature du contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Night Bus Trio 2 » avec Jazz en face dans le cadre du Festival de Jazz pour la présentation du spectacle le samedi 29 mai 2021 à 20h30 à l'Espace Bernard Mantienne, pour un montant de 3 692,50 € net
- N° 85 Signature de l'avenant au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Pee Bee or not to be » avec Jazz en face, relatif aux conditions de report du spectacle le samedi 10 octobre à 20h30 à l'Espace Bernard Mantienne, pour un montant de 4 000 € net
- N° 86 Signature du contrat de vente du spectacle « Enfance » avec le Théâtre en partance pour la présentation du spectacle le vendredi 5 mars et le samedi 6 mars 2021 à l'Espace Bernard Mantienne, pour un montant de 3 315,60 € net
- N° 87 Signature du contrat de vente du spectacle « Le Chêne parlant » avec le Théâtre en partance pour la présentation du spectacle le vendredi 29 janvier et le samedi 30 janvier 2021 à l'Espace Bernard Mantienne, pour un montant de 2 615,60 € net
- N° 88 Signature d'un contrat de prestation avec Nicolas ROBIN pour la présentation de son œuvre le vendredi 23 octobre 2020 à 19h à la Médiathèque André Malraux, pour un montant de 270 € net
- N° 89 Signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux avec la Communauté Paris-Saclay de l'Auditorium du Conservatoire de Verrières-le-Buisson pour les répétitions et le spectacle d'Elodie Sicard en octobre et novembre à l'Espace Bernard Mantienne,
- N° 90 Signature du contrat de cession de droits de représentation du spectacle « Cinéphilou » avec Tac Tac Production pour la présentation du spectacle le mercredi 14 octobre 2020 à 15h et le jeudi 15 octobre à 10h à l'Espace Bernard Mantienne, pour un montant de 2 300 € net

- N° 91 Signature du contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Phèdre ! » avec la Fondation pour l'art dramatique c/o Théâtre Vidy-Lausanne et la 2b Company pour la présentation du spectacle le dimanche 15 novembre à 17h30 à l'Espace Bernard Mantienne, pour un montant de 2 234 € net
- N° 92 Signature de l'avenant au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Les Déclinaisons de la Navarre » avec l'association PJPP, relatif aux conditions d'annulation et au report du spectacle le samedi 5 décembre 2020 à 20h30 à l'Espace Bernard Mantienne, pour un montant de 3 046,20 € net
- N° 93 Signature d'un contrat de partenariat avec un ensemble d'artistes dans le cadre de l'exposition « Insolite » qui se déroulera du 13 novembre au 13 décembre 2020 à l'Orangerie-Espace Tourlière, exposition à titre gratuit
- N° 94 Annulée
- N°95 Signature de l'avenant n° 1 au marché public n° 973 relatif à l'émission et livraison de titres restaurant pour les agents de la commune et du centre communal d'action sociale de Verrières-le-Buisson, avec la société Chèque déjeuner, pour un montant estimé de 54 000 € TTC pour la prolongation du 4 novembre 2020 au 4 janvier 2021
- N° 96 Signature d'un avenant n° 2 au marché n° 639 relatif à la fourniture, l'installation, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public de la ville de Verrières-le-Buisson avec la société JCDECAUX France jusqu'au 28 juillet 2021
- N° 97 Annulée
- N° 98 Signature d'une convention de prêt d'œuvres de la collection de Monsieur Thomas Detwiler, du 13 novembre au 13 décembre 2020, pour l'exposition « Insolite » qui aura lieu à l'Orangerie-Espace Tourlière, à titre gracieux
- N° 99 Signature d'une convention d'occupation précaire du 9 octobre 2020 au 9 octobre 2021 pour un logement de type F4 sis 77 rue d'Estienne d'Orves à Verrières-le-Buisson, pour une redevance mensuelle de 479,06 € hors charges
- N° 100 Signature d'un contrat de service pour l'espace citoyens premium et virtuose agents, et de conclure avec la société ARPEGE un contrat de service pour un montant de 23 371,81 € TTC
- N° 101 Signature d'un contrat de maintenance pour une assistance sur la sécurité des systèmes d'informations, avec la société GEMS, pour un montant de 2 644 € TTC par an
- N° 102 Signature d'un contrat de maintenance pour une assistance technique sur l'ensemble des serveurs, avec la société GEMS, pour un montant de 2 644 € TTC par an
- N° 103 Signature d'un contrat de maintenance et assistance sur le serveur de Sauvegarde, avec la société GEMS, pour un montant de 1 306,80 € TTC par an

- N° 104 Signature d'un contrat de prestation avec la compagnie Théâtrale de l'Alouette, pour la représentation d'un spectacle intitulé « CASSE NOISETTE ET LA PRINCESSE PIRLIPAT » avec animations le dimanche 13 décembre 2020 à l'Espace Bernard Mantienne, pour un montant de 2 025 € TTC
- N° 105 Signature de l'avenant n° 1 au marché n° 939 de services de télécommunications, pour le lot 1 avec la société SFR, pour prolonger le contrat de 4 mois supplémentaires au même prix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01h45.

Le Maire,
Vice-président de Paris-Saclay



[Signature]

François Guy TRÉBULLE

Conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le dispositif des délibérations du conseil municipal et les arrêtés du maire à caractère réglementaire sont publiés dans un recueil des actes administratifs ayant une périodicité au moins trimestrielle. Ce recueil est mis à la disposition du public à la mairie ».